





Jean-Pierre Ranchon

Président des Communes forestières de Vaucluse

Dominique Santoni

Présidente du Département de Vaucluse Présidente du Syndicat mixte forestier de Vaucluse

ont le plaisir de vous inviter à

INTENSIFICATION DU RISQUE FEU DE FORÊT

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RESPONSABILITÉS DES MAIRES

Le lundi 1er juillet 2024 de 18h à 20h, Le Thor

avec la présence exceptionnelle de **Jean BACCI**, Sénateur du Var et de **Frédéric MORTIER**, Inspecteur général à l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable).

Au programme : Échanges, débâts et retours d'expériences. Les discussions se poursuivront autour d'un apéritif.

INTENSIFICATION DU RISQUE FEU DE FORÊT

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RESPONSABILITÉS DES MAIRES

Lundi 1er juillet de 18h00 à 20h00

INTERVENTIONS

Frédéric MORTIER : Coordinateur de la mission interministérielle Politique de prévention et de lutte contre l'incendie de forêt dans un contexte d'extension et d'intensification du risque dû au changement climatique

I Évolution du risque incendie, comment adapter et renforcer les politiques de prévention et de lutte

Jean BACCI: Sénateur du Var, Co-auteur de la loi 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie

De la volonté du législateur à la mise en œuvre opérationnelle d'une politique publique majeure

Grégory CORNILLAC: Directeur adjoint des Communes forestières

Ce que la loi change dans le quotidien des responsabilités du maire

INSCRIPTION

L'inscription se fait via le formulaire ${\it en ligne}$ avant le 27 juin à l'adresse e-mail :

inscription@communesforestieres.org

LIEU DE LA SOIRÉE

Siège du Syndicat Mixte Forestier, 3511 route des Vignères, 84250 Le Thor.

CONTACT

Pour tout renseignement, merci de bien vouloir vous adresser à Marine OLIVEIRA au 07 57 08 16 22.







Avec le soutien de :



